

REGLEMENT INTERIEUR

Vous estes dans un bâtiment militaire historique construit par les nazis pendant la 2ème guerre mondiale.

Le Preneur fera un usage paisible du logement loué. Il entretiendra le logement loué et le rendra en bon état de propreté. Il devra respecter le voisinage, ainsi que le règlement intérieur du bunker ci-dessous :

EXTERIEUR et PARKING :

Pas de bruits en extérieur à partir de 22H00. La consommation d'alcool et de nourriture sont interdites en extérieur. Le bunker est équipé d'un fumoir et de wifi au premier étage. Les portillons sont ouverts à l'arrivé des invités. Il est interdit de stationner le long de la route, les à-côtés sont faibles et non prévus pour le stationnement. 4 places de parking sont disponibles au bunker, un terrain pouvant accueillir les autres véhicules se situe à 100 mètres.

CONTROLE DES PERSONNES : L'accès et les visites sont strictement interdites à toutes les personnes autres que celles invitées par le locataire. Lors des soirées, nous fournissons des bracelets d'identification pour faciliter le contrôle à l'entrée.

PORTES et REMONTEE DES BRUITS : Les portes extérieurs doivent toujours rester fermées, elles sont isolantes. La porte battante de la cuisine doit rester libre, fermée et non entravée. C'est une porte pare-feu et anti-bruit.

ISSUES DE SECOURS : Il existe 3 sorties signalées par les boitiers vert qui s'allument en cas de coupure de courant. Ces 3 passages doivent rester dégagés, le volet roulant de la cuisine, reste ouvert et sécurisé par le loquet prévu afin d'éviter toute fermeture accidentelle.

FUMOIR : Le bâtiment est entièrement **NON FUMEUR**. Un fumoir est à votre disposition. Lorsqu'il est occupé, les portes sont fermées et l'extracteur est en marche. Celui-ci fonction avec le variateur qui se trouve dans la pièce. Réglez-le selon la puissance souhaitée.

TABLEAU ELECTRIQUE : En cas de coupure de courant, les boitiers « issues de secours s'allument ». Pour réactiver l'alimentation Il y a deux disjoncteurs : Le premier dans le local technique, le second à l'extérieur. Vous devez les identifier dès votre arrivée. Prenez aussi connaissance des plans de répartition électrique affichés dans le local technique et des plans d'évacuation affichés dans le bâtiment.

CAGE DESCALIER : Il existe 2 cas de figure pour la cage d'escalier :1/- Location entière du bunker : elle est OUVERTE. 2/- Location du premier étage : elle est FERMEE et cadénassé. Notez que la première marche **est dangereuse**, elle est plus haute que les autres.

HYGIENE /TRIE DES DECHETS : Le bunker est restitué dans le même état de propreté. Le nécessaire de nettoyage se trouve dans le local technique. Le tri des déchets est une obligation. L'utilisation de lingettes est interdite. Le container vert en extérieur, recueille les déchets alimentaires, dans des sacs fermés. Le verre, les cartons sont triés et déposé avant votre départ dans la zone prévue qui se situe à 300 mètres, sur le parking de la salle de sport.

MATERIEL D'URGENCE A DISPOSITION : Trousse de premier secours : dans le poste de garde au premier étage. Emplacement des Extincteurs : Local technique (1). Couloir haut (1). Couloir Bas (1). Se référer au plan d'évacuation. Fonctionnement des détecteurs de fumé : vous devez savoir les éteindre si besoin (Un appui sur le bouton) Liste des personnes à contacter en cas d'urgence : SERGE : 06 61 59 09 15 // VIRGINIE : 06 61 59 09 12.

SONORISATION : Le bunker est équipé de sa propre sonorisation, elle est adéquate avec le confort des usagers et la tranquillité du voisinage. Il ne vous est pas permis d'apporter votre propre sonorisation. Le niveau sonore peut-être étalonner avec le gardien si besoin.

MISSION DE GARDIENAGE / SECURITE : Elle consiste à veiller à la sécurité des usagers et à la sérénité du voisinage. (22H00-05H00 Environ).

DIVERS : Le bunker est ainsi protégé de toute intrusion de personnes non invitées. Au sous-sol, Les bruits de ruissèlement d'eau en période hivernale est normal. Le bunker est à -15m, au raz de la nappe phréatique. **Après 22H plus de bruits en extérieur**. La consommation d'alcool et la nourriture sont interdites en extérieur.